

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 18/12/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE

31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Téléphone : 04.91.13.48.13
Télécopie : 04.91.81.13.87

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h15

E24000113 / 13

M. le Maire
DIGNE-LES-BAINS
Hôtel de Ville
Place Général De Gaulle
B.P. 214
04003 DIGNE-LES-BAINS

Dossier n° : E24000113 / 13
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Réalisation d'un crématorium avec un parking

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Françoise Broilliard, demeurant 142, rue Marc Antoine Laugier, MANOSQUE (04100) (portable : 06 08 58 52 24) en qualité de commissaire enquêtrice en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Signé

Muriel Mendes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

17/12/2024

N° E24000113 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire en date du 17/12/2024

Vu enregistrée le 6 décembre 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Digne-les-Bains demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de réalisation d'un crématorium avec un parking ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

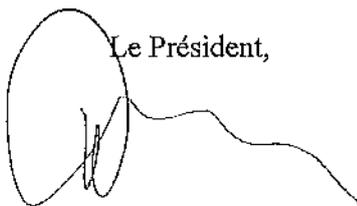
ARTICLE 1 : Madame Françoise Broilliard est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Digne-les-Bains et à Madame Françoise Broilliard.

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président,



Thierry Trottier